

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00357
Numéro SIREN : 802 724 229
Nom ou dénomination : BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 933

5 - MARS 2020

29000 QUIMPER

BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3 301 990 euros
Siège social : 59 Rue du Président Sadate, 29000 QUIMPER
802724229 RCS QUIMPER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 NOVEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 1 885 930,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 885 930,30 euros
Absorption des pertes antérieures	468 888,89 euros

Solde	1 417 041,41 euros
A la réserve légale	330 199,00 euros

Solde	1 086 842,41 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 086 842,41 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 NOVEMBRE 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Hervé LEBRETON



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		59 rue du Président Sadate 29000 QUIMPER		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 0 2 7 2 4 2 2 9 0 0 0 1 7		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)				BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE	
		Disponibilités		CF		CG	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
		TOTAL (III)		CJ		CK	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A			
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 301 990)			DA	3 301 990	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(468 888)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 885 930	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	4 719 031	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	729	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 324 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	519	
	Dettes fiscales et sociales			DY	73 604	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 404 489		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 123 520		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 404 489
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	729	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	175 387	FH		FI	175 387	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	175 387	FK		FL	175 387	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	175 387
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	30 958	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 705	
	Salaires et traitements*					FY	295 979	
	Charges sociales (10)					FZ	132 479	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 247
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	465 371
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(289 983)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 052 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	35 386	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 087 386	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 504	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 504	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 069 882	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 779 898	

Désignation de l'entreprise <u>SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *																								
										Exercice N																								
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA																								
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB																								
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC																								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD																								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE																								
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF																								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG																								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH																								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI																								
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ																								
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(106 032)																							
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 262 773																							
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	376 843																							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 885 930																							
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO																								
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY																								
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG																								
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP																								
		- Crédit-bail immobilier								HQ																								
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH																								
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ																								
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK																								
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX																								
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC																								
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD																								
	(9)	Dont transferts de charges								A1																								
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	4 907																							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3																								
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4																								
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	4 907	obligatoires		A9																								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>										Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																				
Exercice N																																		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																																	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :																																	
	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>										Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																				
	Exercice N																																	
	Charges antérieures	Produits antérieurs																																

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

ANNEXE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, located in the bottom right corner of the page.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 6 123 521 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 885 930 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 145 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 400			5 400
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 743			9 743
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 301 405	16 169		3 317 574
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 301 405	16 169		3 317 574
ACTIF IMMOBILISE	3 311 148	16 169		3 327 317



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622	235 560	100,00	72 035
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622	394 972	100,00	184 181
SASU LOISIR 3B 56000 VANNES	7 622	181 642	100,00	-189 986
SARL SUPER DISCO 29200 BREST	5 000	1 508 900	99,80	814 619
SARL NORPE 29000 QUIMPER	16 170	-221 119	100,00	-180 565
SASU 3 B C 56000 VANNES	7 622	-14 681	100,00	-12 744
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 322 549	3 322 549			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises	3 317 559	3 317 559			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrang					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	527	1 448		1 974
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	655	1 800		2 455
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 182	3 248		4 429
ACTIF IMMOBILISE	1 182	3 248		4 429

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 791 338 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 791 338	2 791 338	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	2 791 338	2 791 338	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
C/C Super 3B	84 697
Total	84 697

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 301 990,00 euros décomposé en 330 199 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 404 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	730	730		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	520		
Dettes fiscales et sociales	73 605	73 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 329 635	1 329 635		
Produits constatés d'avance				
Total	1 404 489	1 404 489		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 285 929			



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CAP Banque	730
Etat - autres charges à payer	1 138
Total	1 867

Autres informations

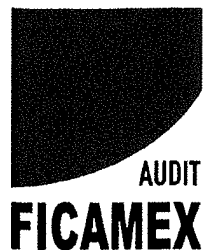
Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	5	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Briant 1^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

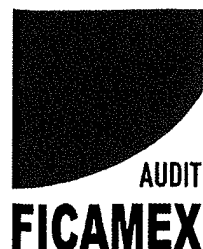
59 Rue du Président Sadate

29000 QUIMPER

**Société par Actions Simplifiée
Capital : 3 301 990 Euros**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019



Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Briant 1^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

à la SAS BREIZH NIGHT
DEVELOPPEMENT

59 Rue du Président Sadate
29000 QUIMPER

**Objet : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30.06.2019**

Mesdames, Messieurs, les associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT relatif à l'exercice clos le 30.06.2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.07.2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteaubriant
Le 4 Novembre 2019

Fabrice HEROULT
Commissaire aux Comptes
Co-Gérant de la société
FICAMEX AUDIT



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
* COMPTE DE RESULTAT	1 & 2
* BILAN	3 à 6
* ANNEXE COMPTABLE	7 à 16



1 - COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	175 387	100,00			175 387	
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						60,00
Total	175 388	100,00			175 387	NS
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	30 958	17,65	23 483		7 476	31,84
Total	30 958	17,65	23 483		7 476	31,84
MARGE SUR M/SES & MAT	144 429	82,35	-23 482		167 912	-715,05
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	2 706	1,54	2 968		-263	-8,85
Salaires et Traitements	295 980	168,76	177 542		118 438	66,71
Charges sociales	132 479	75,54	80 789		51 690	63,98
Amortissements et provisions	3 248	1,85	1 182		2 066	174,81
Autres charges						
Total	434 413	247,69	262 482		171 931	65,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	-289 984	-165,34	-285 964		-4 019	1,41
Produits financiers	1 587 386	905,07			1 587 386	
Charges financières	17 504	9,98	15 404		2 101	13,64
Résultat financier	1 569 882	895,09	-15 404		1 585 286	NS
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	1 279 898	729,75	-301 368		1 581 266	-524,70
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-117 987	-67,27	-83 517		-34 470	41,27



Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 397 885	797,03	-217 851		1 615 736	-741,67



2 - BILAN



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développem				
Concessions, brevets et droits assimil				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et o	4 343	1 974	2 368	3 816
Autres immobilisations corporelles	5 400	2 455	2 945	4 745
Immob. en cours / Avances & acompt				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 317 574		3 317 574	3 301 405
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 327 317	4 429	3 322 888	3 309 966
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	176 530		176 530	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 189		10 189	10 108
Autres créances	2 604 619		2 604 619	284 566
Divers				
Avances et acomptes versés sur com				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 295		9 295	309 179
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 800 633		2 800 633	603 853
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligati				
Ecart de conversion - Actif				



Bilan

PAGE 4

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 127 950	4 429	6 123 521	3 913 818



Bilan

PAGE 5

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 301 990	3 301 990
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-468 889	-251 038
Résultat de l'exercice	1 397 885	-217 851
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 230 986	2 833 101
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	730	71
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	730	71
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 812 680	48 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	514
<i>Personnel</i>	17 821	10 855
<i>Organismes sociaux</i>	24 871	10 776
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		54 447
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	26 597	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 316	1 245
Dettes fiscales et sociales	73 605	77 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 000	954 664
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 892 534	1 080 717
Ecart de conversion - Passif		



Bilan

PAGE 6

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
TOTAL PASSIF	6 123 521	3 913 818



3 - ANNEXE LEGALE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 6 123 521 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 397 885 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 145 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS BREIZH NIGHT DEVELOPPEMENT. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 343			4 343
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 400			5 400
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 743			9 743
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 301 405	16 169		3 317 574
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 301 405	16 169		3 317 574
ACTIF IMMOBILISE	3 311 148	16 169		3 327 317



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU TOP 3B 29000 QUIMPER	7 622	235 560	100,00	72 035
SASU SUPER 3B 29200 BREST	7 622	394 972	100,00	184 181
SASU LOISIR 3B 56000 VANNES	7 622	181 642	100,00	-189 986
SARL SUPER DISCO 29200 BREST	5 000	1 508 900	99,80	814 619
SARL NORPE 29000 QUIMPER	16 170	-221 119	100,00	-180 565
SASU 3 B C 56000 VANNES	7 622	-14 681	100,00	-12 744
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 322 549	3 322 549			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises	3 317 559	3 317 559			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrang					



Notes sur le bilan

PAGE 12

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	527	1 448		1 974
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	655	1 800		2 455
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 182	3 248		4 429
ACTIF IMMOBILISE	1 182	3 248		4 429



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 301 990,00 euros décomposé en 330 199 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 892 534 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	730	730		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	520		
Dettes fiscales et sociales	73 605	73 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 817 680	1 817 680		
Produits constatés d'avance				
Total	1 892 534	1 892 534		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 785 929			



Notes sur le bilan

PAGE 14

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 301 990,00 euros décomposé en 330 199 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 404 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	730	730		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	520		
Dettes fiscales et sociales	73 605	73 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 329 635	1 329 635		
Produits constatés d'avance				
Total	1 404 489	1 404 489		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 285 929			



Notes sur le bilan

PAGE 15

Charges à payer

	Montant
CAP Banque	
Etat - autres charges à payer	730
	1 138
Total	1 867



Autres informations

PAGE 16

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés		
Ouvriers		
Total	5	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

